



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 22 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2017 Evolution des mesures de limitation de prélèvements d'eau

Malgré les précipitations de la semaine dernière sur le département de la Dordogne, le phénomène d'étiage naturel se poursuit. Les observations hydrologiques du 18 juin dans le département confirment la baisse des débits des cours d'eau. La situation reste plutôt favorable sur les grands axes mais s'amplifie sur les cours d'eau fragiles.

Anisi la Tardoire et l'Enéa ont atteint le seuil d'alerte.

La Belle, le Bandiat, la Couze et le Caudeau ont atteint le seuil d'alerte renforcée.

Cette situation a conduit Madame la Préfète à prendre le deuxième arrêté de limitation des usages de l'eau, applicable à compter du vendredi 23 juin 2017 8h00 :

- Bandiat : interdiction de prélèvement 5 jours par semaine ;
- Belle, Couze et Caudeau : interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine ;
- Tardoire et Enéa : interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT tél : 05.53.02.24.07 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24
